

Ce sera leur chambre à eux, bien à eux; ils pourront, s'il leur plaît, y faire du tapage, y jouer au soldat ou à la madame, sans qu'ils soient exposés à entendre une voix importune leur crier: "Mais tais-toi donc, avec ton tapage tu nous casses la tête!"

Me voici au bout de ma colonne et il me faut m'arrêter. J'aurais encore cependant bien des choses à dire sur l'hygiène des enfants pendant l'hiver. Nous aurons encore occasion d'y revenir, car c'est là mes chères lectrices, un sujet très intéressant et très pratique. — Dr CARADÈC, in *La Mère et l'Enfant*.

DERMATOLOGIE.

Des maladies de la peau en rapport avec le mariage.—Au cours d'un article publié sur ce sujet dans le *St Louis Medical and Surgical Journal* par le Prof. OHMANN DUMESNIL, nous remarquons les principaux faits suivants:

De même, dit-il, que la syphilis, la folie, les affections du système nerveux, et pour quelques auteurs, la goutte, le rhumatisme, l'hémophilie, la phthisie et d'autres affections générales, se transmettent par l'hérédité, de même, un certain nombre de maladies de la peau les plus communes et les plus intractables reconnaissent pour cause la fâcheuse influence des parents qui en sont affectés sur leur progéniture. De là, ajoute-t-il, naît une question importante, celle d'empêcher ou de retarder un mariage entre fiancés dont l'un ou l'autre souffrirait de certaines maladies cutanées. Car les manifestations locales à la peau de l'un des procréateurs indiquent une condition générale de l'économie assez altérée pour déterminer ce retentissement à la surface externe du corps.

Outre les maladies infectieuses ou contagieuses et les maladies parasitaires, il y a d'autres maladies de la peau qui, sans être contagieuses ou directement transmissibles, ou qui le sont rarement, doivent attirer notre attention et être bien étudiées. Je ne partage pas les vues des dermatologistes français qui attribuent toutes les affections de la peau à une cause purement constitutionnelle, ni les opinions des Allemands qui ne considèrent ces affections que comme un mal local et dû presque sans exception à des causes externes. Je prends une position plus rationnelle et je me tiens au milieu de ces deux extrêmes: je base ma théorie sur les faits.

L'eczéma, d'abord considéré comme un mal purement local, puis comme produit de causes internes, dont l'hérédité était complètement niée, est aujourd'hui reconnu héréditaire, sinon dans tous les cas, au moins dans un certain nombre (Bulkley, Van Harlingen, Piffard, Laveing, Duhring, E. Wilson et même Newman). Les chances d'hérédité sont d'autant plus grandes que l'affection des parents est plus ancienne, plus chronique et résiste au traitement.

Le psoriasis est reconnu héréditaire par tous les auteurs. Si les parents ont souffert d'une attaque marquée et récurrente, l'hérédité est plus grande, elle augmente encore lorsque l'attaque a été "universelle."

Le lupus vulgaris est une autre affection du derme qui semble se transmettre des parents aux enfants. Que le néoplasme soit scrof-